

# Le Volontariat international de la Francophonie (VIF) : Mettre les jeunes au service du développement durable et des valeurs de la Francophonie



---

La Francophonie agit pour que sa jeunesse soit outillée pour incarner ses valeurs, les perpétuer et les faire progresser, en particulier depuis le [VIIIe Sommet de Moncton](#) en 1999 spécialement consacré à cette [thématique](#), en passant par le Xe Sommet de Ouagadougou (2004) jusqu'au [XVe Sommet de Dakar](#) (2014) qui a eu pour thème «*Femmes et jeunes en Francophonie: vecteurs de paix, acteurs de développement*».

## **Le programme de volontariat, une réponse aux défis des jeunes francophones**

Sous l'impulsion d'ABDOU DIOUF, ancien Secrétaire général de la Francophonie, et adopté par le XIe Sommet à Bucarest, le programme de Volontariat International de la Francophonie (VIF) a été officiellement lancé en 2007. Une phase pilote est

implémentée entre 2007 et 2009 : 37 jeunes ressortissants de 14 pays ont été volontaires de la Francophonie. En adoptant la [Stratégie Jeunesse 2015-2022](#) lors du XVe Sommet à Dakar en 2014, la Francophonie a réitéré son engagement envers la jeunesse francophone. Sur les traces de son prédécesseur M. Abdou Diouf, Mme Michaëlle Jean, l'actuelle Secrétaire générale de la Francophonie s'est engagée à faire de la jeunesse une préoccupation centrale de l'Organisation.

## **Le Volontariat International de la Francophonie (VIF), c'est quoi ?**

Le VIF est un moyen pour l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de **favoriser la mobilité, de promouvoir la solidarité, de développer le dialogue des cultures, de soutenir l'employabilité des jeunes et de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.** Il s'insère dans le programme de mobilité et de renforcement des capacités des jeunes de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse. Ce programme offre aux jeunes francophones des opportunités d'échanges, d'engagement au service du développement et du rayonnement des valeurs de la Francophonie ainsi qu'une valorisation de leurs compétences. Le VIF constitue une expérience inédite pour les jeunes francophones de vivre une expérience internationale enrichissante et inoubliable.

## **Le VIF : Contribuer au développement des pays francophones**

Les domaines d'intervention de ce programme s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la Francophonie :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme ;
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;

-Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

## **Les valeurs du volontariat international de la Francophonie**

Le volontariat est avant tout un acte d'engagement personnel et désintéressé de jeunes ressortissants de pays membres de la Francophonie qui, pour une durée déterminée, offrent leurs compétences dans un domaine d'activité précis, au profit d'un projet de la Francophonie.

### **Qu'est-ce qu'un « ViF » ?**

Un Volontaire international de la Francophonie « ViF » est un jeune diplômé, homme ou femme, qui a acquis dans le cadre de ses études des compétences avérées dans son domaine de formation. Il est animé d'un désir d'apprentissage et de partage. Il s'engage, durant 12 mois, exclusivement de tout autre engagement et de manière désintéressée, au service d'un projet de la Francophonie. Il doit faire preuve d'ouverture, de responsabilités, d'initiatives, de réelles capacités d'adaptation et d'autonomie dans le respect de la culture de ses interlocuteurs et du pays d'accueil.

Un volontaire n'est ni un stagiaire, ni un salarié de l'OIF, ni de la structure d'accueil qui le reçoit. Le volontariat constitue donc pour le volontaire francophone une opportunité de mettre à contribution des savoirs récemment acquis afin de :

- se confronter aux particularités de la vie professionnelle ;
- partager et acquérir des savoir-faire et savoir-être dans un contexte culturel différent.

Parce qu'il est bénévole à plein temps, le volontaire n'est pas soumis aux règles sur le droit du travail ni au Statut et Règlement du Personnel de l'OIF mais il perçoit une indemnité mensuelle de subsistance. Cette indemnité lui permet de se

loger et de vivre décemment sur son lieu d'affectation. Il bénéficie d'une assurance santé, d'une assurance rapatriement sanitaire et d'une responsabilité civile « vie privée ». Les transports aller-retour entre le pays d'origine, le pays de formation et le pays d'affectation seront pris en charge par l'OIF et/ou par la structure d'accueil du volontaire. Les assurances sont souscrites par l'OIF et sont soumises à des conditions. Les frais de visa pour le pays où se déroulera la mission du volontaire sont à la charge de ce dernier.

### **Qu'est ce qu'une structure d'accueil d'un « ViF » ?**

Une structure d'accueil partenaire partage les valeurs et les principes de la Francophonie. Elle fait partie du réseau de partenariat de l'OIF, des opérateurs (AUF, AIMF, TV5 Monde, Université Senghor) et des institutions (CONFEMEN, CONFEJES, APF) de la Francophonie. L'organisation qui a recours aux services d'un volontaire, s'engage à :

- manifester un réel intérêt pour accueillir, accompagner et favoriser l'échange d'expérience avec le volontaire qui apportera sa participation dans la réalisation des activités du projet ;
- encadrer le volontaire, lui confier des tâches à la hauteur de ses qualifications et de son expérience.

Plus d'informations sur les critères d'éligibilité, la procédure de sélection et de déploiement ici:  
<http://jeunesse.francophonie.org/volontariat/presentation-du-programme-volontariat-0#EXAMEN%20ET%20%C3%89TAPES%20DE%20S%C3%89LECTION>

### **Quelques mots sur le Réseau des volontaires internationaux de la Francophonie (RVIF)**

Comme l'indique son nom, le RVIF est un réseau d'échanges et de partage d'anciens volontaires internationaux de la Francophonie. Il est également important de souligner que le

RVIF est un des membres fondateurs de la [Plateforme Internationale des Réseaux Jeunesse Francophones](#) (PIRJEF) créée officiellement en 2014 lors du Sommet de Dakar.

### **Le VIF en quelques chiffres :**

Depuis 2007, près de **300 jeunes** francophones ont participé au programme :

- **51%** de femmes, **49%** d'hommes,
- Moyenne d'âge : **28 ans**,
- représentants **34 pays** de la Francophonie,

Les volontaires ont réalisé des missions réparties dans **35 pays** de la Francophonie.

**75%** d'entre eux sont originaires des pays du sud et de l'Europe centrale et orientale.

**Anne Michelle EKEDI**

Volontaire de l'OIF